

Rapport d'activité 2018

LA VAGUE asbl

SERVICE D'ACCOMPAGNEMENT

SERVICE D'ACCUEIL FAMILIAL

**pour enfants et adultes
en situation de handicap**

Avenue Edouard de Thibault, 35
1040 Etterbeek

Tél : 02/735.83.34
Fax : 02/732.66.22

info@lavague.be

N° entreprise : 419.728.502

1^e partie : Présentation générale du service

Dénomination de l'association : La Vague ASBL

Adresse (siège social) : Avenue Edouard de Thibault, n°35 à 1040 Etterbeek

Tél. : 02/735.83.34

E-mail : info@lavague.be

Site Internet : www.la-vague.be

Sièges d'activités : Avenue Edouard de Thibault, n°35 à 1040 Etterbeek

Personne de contact : Béatrice DAVID

Tél. : 02/735.83.34 – Fax : 02/ 732 66 22.

E-mail : beatrice.david@lavague.be

Objet social : l'ASBL La Vague a pour but d'apporter un soutien ponctuel, temporaire ou à plus long terme, aux personnes en situation de handicap, enfants ou adultes. Notre objectif est de favoriser leur autonomie, leur bien-être et leur épanouissement dans leurs différents milieux de vie. Notre objectif est d'aider la personne à utiliser ses propres ressources et celles de son milieu. Nous travaillons en lien avec la famille de la personne.

Pour mener à bien cet objet social, La Vague a développé un service d'accueil familial spécialisé pour enfants et adultes en situation de handicap. La Vague a également un service d'accompagnement en logement individuel pour des adultes en situation de handicap.

En outre, notre ASBL est compétente pour la recherche, la sélection et l'agrément de familles d'accueil.

Public cible : Enfants et adultes présentant un handicap mental, physique et/ou sensoriel.

Missions : Décret du 17/01/2014 de la COCOF. Art.19, 3° : service d'accompagnement et Art.62, 3° : service d'accueil familial.

Article 35 du décret :

1° accompagnement précoce pour enfants en situation de handicap, en bas âge et leur famille : c'est-à-dire une aide éducative, psychologique et sociale à l'enfant et à sa famille ainsi qu'une aide technique par un soutien individualisé à domicile et dans les différents lieux de vie.

2° accompagnement pour enfants et jeune en situation de handicap, en âge scolaire : c'est-à-dire accentuer la relation enfant-famille-école et encadrer la scolarité au niveau psychologique, identitaire et relationnel.

3° accompagnement pour l'adulte en situation de handicap, à conserver ou à acquérir son autonomie par un soutien individualisé dans les actes de la vie quotidienne (orienter vers des services compétents et accompagner la personne dans ses démarches).

En outre, notre service est compétent pour l'accueil familial, prévu dans le décret de la COCOF au chapitre 6, lieux de vie, article 62, 3°.

Placement familial : organiser, en complément à l'accompagnement, la recherche et la sélection de familles d'accueil. Mais aussi participer à une sensibilisation collective au handicap auprès des professionnels et de toute personne en relation avec la personne en situation de handicap.

Nous répondons aux missions prévues dans le décret à l'article 69 :

- 1) Rechercher et sélectionner des familles d'accueil selon leur capacité à développer un accueil adapté aux besoins de la personne en situation de handicap ;
- 2) Élaborer, avec la personne en situation de handicap, éventuellement son représentant légal et la famille sélectionnée, un projet d'accueil s'inscrivant dans son projet de vie ;
- 3) Assurer un accompagnement individualisé de la personne en situation de handicap au départ de ce projet d'accueil ;
- 4) Accompagner, informer et soutenir les familles d'accueil dans leur mission.

2e partie : Présentation des activités menées en 2018

Mission(s) principale(s) :

2.1. Présentation globale des personnes bénéficiant de la mission d'accompagnement :

2.1.1. Adultes en logement individuel :

En 2018, notre ASBL a accompagné 13 personnes vivant en logement individuel, seules ou en couple.

Au cours de l'année, une fin de suivi d'accompagnement s'est terminée. La fin de ce suivi est à l'initiative de la personne bénéficiaire qui a estimé, après une réflexion avec notre service, que son accompagnement était arrivé à sa fin et que son autonomie était suffisamment développée. Ainsi, cette personne peut, aujourd'hui, vivre seule sans accompagnement d'un service.

Nous accompagnons 11 hommes et 2 femmes. La plupart sont de nationalité belge. Parmi eux, deux personnes sont de nationalité française.

Toutes les personnes suivies en accompagnement sont domiciliées sur le territoire de la Région de Bruxelles-Capitale habitant, en général à Etterbeek, à Woluwé-Saint-Lambert ou Woluwé-Saint-Pierre. Ceci s'explique par la nature de notre travail en accompagnement. En effet, nous rencontrons ces personnes plusieurs fois par mois, même souvent une fois par semaine, au domicile ou, plus rarement, dans nos locaux. Il est donc nécessaire que leur lieu de résidence soit dans une zone géographique pas trop éloignée de notre service.

Au niveau des personnes que nous accompagnons en logement individuel, il y a une augmentation des personnes adultes souffrant de « handicaps multiples ». Généralement il s'agit de troubles du comportement.

Concernant ces 13 adultes vivant en logement individuel, il est intéressant de préciser que les travailleurs de terrain ont atteint les objectifs fixés chaque année dans leur programme d'intervention personnalisé. Certains de ces suivis durent depuis de nombreuses années, l'accompagnement de la Vague restant nécessaire pour ces personnes.

2.1.2. Adultes et enfants vivant en famille d'accueil :

Les données concernant l'accompagnement de ces bénéficiaires sont reprises dans la section concernant le placement familial ci-dessous.

2.2. Présentation globale des personnes bénéficiant de la mission de placement familial pour l'année 2018 :

Ces personnes bénéficient à la fois de la mission d'accompagnement et de placement familial. Elles sont au nombre total de 41 pour l'année 2018. Afin de mieux détailler notre présentation, nous distinguerons les adultes des enfants.

2.2.1. Adultes vivant en famille d'accueil :

Ils sont au nombre 15.

Au cours de l'année un adulte est entré dans le service : il s'agit d'un jeune, sorti de l'institution dans laquelle il vivait depuis de nombreuses années : il est allé vivre chez son frère et passe, de temps à autre, un week-end chez sa sœur.

Au niveau du genre : il y a 9 hommes et 6 femmes, tous de nationalité belge.

Quant au niveau du handicap, on constate une majorité de handicaps « multiples », notamment des troubles du comportement associé à un handicap physique ou à un handicap mental. Dans les familles, lorsque l'adulte présente un trouble du comportement, cela complique bien souvent la vie quotidienne. Il est donc d'autant plus important que les familles d'accueil puissent bénéficier du suivi et du soutien d'un service comme la Vague.

Contrairement aux situations bénéficiant d'un accompagnement en logement individuel, la plupart des situations d'accueil familial adultes se situent en région wallonne ou en région flamande. En effet, le placement familial implique moins de déplacements réguliers entre le service et le domicile des bénéficiaires. Ainsi ce type d'accompagnement ne nécessite pas nécessairement une proximité géographique. Seuls 4 bénéficiaires vivent en région bruxelloise.

La plupart des personnes sont domiciliées dans leur famille d'accueil si elles y vivent à temps plein.

Concernant le nombre de nuitées, celui-ci peut différer d'une situation à l'autre. En effet, dans les situations de parrainage les bénéficiaires vivent en institution (ou même seul pour une situation) et rentrent en famille de parrainage certains week-ends et/ou en période de vacances.

La majorité des bénéficiaires sont à temps plein au sein de leur famille d'accueil. Mais ils ont bien entendu des activités extérieures (centre de jour, travail, ...) et rentrent tous les soirs dans leur famille d'accueil.

2.2.2. Enfants vivant en famille d'accueil :

Ils sont au nombre de 26.

Nous avons eu trois entrées au cours de l'année 2018. Ce sont soit des services de l'Aide à la Jeunesse qui ont pris contact avec nous afin d'assurer le suivi d'une situation soit ce sont des institutions d'hébergement, telles que des pouponnières.

Parmi nos bénéficiaires enfants, nous dénombrons 14 garçons et 12 filles. Ceux-ci sont tous de nationalité belge.

Au niveau du handicap des enfants que nous accompagnons, la grande majorité présente un handicap mental léger avec, de plus en plus souvent, un trouble du comportement associé. Quelques jeunes sont porteurs d'un handicap de la vue ou de l'ouïe.

La répartition géographique des familles d'accueil se fait comme suit : 14 enfants vivent en Région Bruxelles-Capitale. Les autres enfants habitent en région wallonne ou flamande mais aussi en province de Liège ou de Hainaut.

Concernant le nombre de nuitées, la majorité de nos bénéficiaires (26), enfants et adultes confondus, sont à temps plein dans leur famille d'accueil.

Pour les autres situations (12), le peu de nuits d'accueil s'explique dans des situations telles que :

- des enfants qui vivent en institution la semaine et rentrent le week-end dans leur famille de parrainage ou d'accueil.
- des adultes résident en institution et ne rentrent pas systématiquement tous les week-ends en famille d'accueil.
- dans le cadre de la préparation d'un nouvel accueil ou d'un parrainage, il n'y a pas encore eu, ou bien il y a eu peu de nuits en famille d'accueil ou de parrainage alors que ces situations sont déjà comptabilisées dans nos suivis.

2.3. Évolution par rapport aux années antérieures :

2.3.1. Accueil familial enfants et adultes :

Concernant les 5 dernières années : moyenne du nombre total de bénéficiaires ayant passé au moins une nuit par mois en famille d'accueil :

2014 : 31,17
2015 : 30
2016 : 31,50
2017 : 34,92
2018 : 40

Avec le nouvel arrêté de la Commission Communautaire Francophone, d'application depuis le 1^{er} mars 2018, nous comptons chaque situation effective d'accueil. Ainsi, nous arrivons à un nombre total de 40 bénéficiaires, enfants et adultes, accompagnés dans leur projet d'accueil familial.

La Vague est sollicitée de plus en plus souvent par des services de placement familial de l'Aide à la Jeunesse pour reprendre le suivi d'enfant porteur de handicap et ayant besoin d'un suivi spécialisé comme peut l'offrir la Vague.

Cette tendance est positive car elle permet la concrétisation de projets d'accueil et de parrainage. Toutefois il faut préciser que ces nouveaux accueils et parrainages se réalisent bien souvent dans des familles qui connaissent déjà l'enfant à accueillir ou à parrainer parce qu'elles le côtoient notamment dans l'institution où vit cet enfant.

Les reprises de situations d'enfants ou d'adultes connaissant déjà leur famille d'accueil ou, dans certains cas, y étant déjà accueillis, sont les plus courantes. L'agrément de nouvelles familles d'accueil par « La Vague » est moins fréquent parce que trop peu de familles candidates se manifestent auprès de notre service, et parmi celles qui se présentent toutes n'ont pas le profil recherché.

La difficulté de recruter de nouvelles familles d'accueil reste bien d'actualité. Un des objectifs importants pour l'année 2019 reste de sensibiliser un large public à l'accueil d'enfant ou d'adulte présentant un handicap.

Ainsi que nous le répétons dans chaque rapport d'activité, cela reste un objectif permanent de notre service.

En effet, il n'y a pas suffisamment de familles pour répondre à toutes les demandes que nous recevons pour des enfants en d'attente d'accueil.

Actuellement 40 enfants attendent une famille d'accueil ou de parrainage.

2.3.2. Accompagnement adultes en logement individuel :

Comme pour l'accueil familial, voici les données des 5 dernières années :

2014 : 16
2015 : 16
2016 : 14
2017 : 17
2018 : 13

Durant l'année 2017 il y a eu 4 fins d'accompagnement et aucune nouvelle demande pour l'année 2018.

Ainsi, le nombre de situations suivies a fortement diminué entre 2017 et 2018.

Or nous sommes prêts à répondre à plus de demandes d'accompagnement d'adultes. Toutefois il faut préciser que nous recevons régulièrement des demandes ponctuelles d'accompagnement, que nous ne prenons pas en compte dans le total des situations suivies et des interventions mensuelles.

2.4. Nature des demandes et domaines d'accompagnement :

2.4.1. Population adulte :

La nature des demandes porte principalement sur un accompagnement administratif et financier ainsi que sur le développement de l'autonomie du bénéficiaire.

Ceci concerne particulièrement les adultes vivant en logement individuel. Notre présence consiste à renforcer leur autonomie, déjà installée. Dans ces situations nos principaux partenaires sont les familles des bénéficiaires ainsi que différents intervenants (milieu de travail, administrateur des biens, milieu médical, ...).

Nous apportons donc un soutien aux familles dans leur questionnement face à l'avenir de leur enfant, frère ou sœur...

Nous avons également des demandes de recherche de travail. Cette recherche peut évoluer vers un accompagnement de longue durée lorsque la personne apprend à connaître notre service et les missions que nous proposons et si elle souhaite poursuivre l'accompagnement avec nous. D'autres ne sont pas intéressées par un accompagnement et se limitent à des aides ponctuelles sans qu'une convention soit établie.

Nous constatons que la nature des demandes évolue peu au fil des années et concernent souvent les mêmes domaines. Par contre, la demande initiale d'accompagnement au niveau administratif et financier débouche souvent sur d'autres aspects de la vie quotidienne tels que : recherches de vacances, loisirs, aides familiales, soins de santé, ...

La solitude des personnes adultes est la principale difficulté rencontrée dans notre travail au quotidien. Malgré leurs activités journalières (centre de jour, travail), leur réseau social reste bien souvent fort limité.

Une dernière précision concernant l'accompagnement des adultes au sein des familles d'accueil : d'une part, nous veillons à la mise en œuvre des projets souhaités par le bénéficiaire au sein de sa famille et dans sa vie de manière générale ; d'autre part, nous sommes présents en soutien pour les accueillants.

2.4.2. Population enfant :

Notre travail repose sur l'accompagnement de l'enfant dans sa globalité. Pour cela nous intégrons tous les aspects de sa vie : la famille d'accueil, la famille d'origine, la scolarité, les prises en charges dont il bénéficie, la santé, les loisirs, les vacances, les relations avec les mandants, etc.

L'enfant étant placé en famille d'accueil, notre présence et notre accompagnement s'instaurent sur du long terme.

Notre service accorde beaucoup d'importance au maintien des relations entre l'enfant et sa famille d'origine élargie. Pour ce faire, nos locaux sont aménagés de telle sorte que nous disposons d'un grand espace pour des rencontres encadrées. Les missions d'encadrement des contacts des enfants avec leurs parents s'effectuent sous mandat du Tribunal de la Jeunesse, du SPJ ou du SAJ. Ceci peut parfois engendrer des difficultés de collaboration entre notre service et les familles d'origine car il n'est pas facile pour les familles d'origine d'accepter l'accueil de leur enfant par une autre famille et de distinguer le cadre d'intervention de notre service par rapport à la place du mandant du placement.

Depuis environ une petite dizaine d'année, nous avons développé une offre de parrainage, en partie en raison de la difficulté de trouver des familles d'accueil à temps plein. Il semble que le parrainage rencontre plus de succès au niveau des familles candidates car l'accueil temporaire de l'enfant peut paraître moins contraignant.

Une des particularités de cette nouvelle pratique concerne la nécessité de travailler en étroite concertation avec l'institution qui héberge l'enfant au quotidien et de favoriser une relation de confiance et de collaboration entre l'institution et la famille de parrainage.

Rappelons, comme déjà expliqué ci-dessus, que notre mission de recherche et d'agrément de nouvelles familles reste une difficulté importante de notre travail.

2.5. L'accompagnement et l'accueil familial en chiffre :

Au niveau de notre service d'accompagnement, y compris l'accompagnement en famille d'accueil, nous avons 52 personnes accompagnées de manière régulière. Nous ne prenons donc pas en compte les demandes ponctuelles auxquelles nous répondons également.

2.5.1. Nombre d'interventions en 2018 :

Pour l'ensemble de ses 52 situations, nous avons un total de **2888 interventions** pour l'année 2018. Evidemment, chaque situation ne demande pas le même nombre d'interventions. Certaines situations vont mobiliser beaucoup de membres de l'équipe et de manière régulière. Ainsi nous pouvons avoir 16 interventions pour une seule situation sur 1 mois. Les situations plus sereines, ne demandent que 2 à 3 interventions par mois. Nous restons attentifs à chaque situation car, à tout moment, des soucis peuvent surgir dans les situations les plus calmes.

2.5.2. Nombre de nuitées en famille d'accueil (catégorie B) :

Durant l'année 2018, nous avons dû modifier notre calcul concernant le nombre de nuitées passées en famille d'accueil. En effet, avec le nouvel arrêté de la COCOF du 1^{er} mars 2018, l'accueil familial de longue durée a été différencié de l'accueil familial de courte durée. Ainsi, l'accueil familial de longue durée est repris en catégorie B pour laquelle, un total de 310 périodes (1 période vaut 4 nuits consécutives) pour 10 personnes doit être calculé. En 2018, nous avons accompagné **28 personnes** reprises dans la catégorie B. Nous arrivons à un total de **1164 périodes de 4 nuits consécutives**.

2.5.3. Nombre de périodes d'accueil de courte durée (catégorie A) :

Pour le parrainage, nous suivons **17 personnes** qui sont ainsi reprises en catégorie A étant donné qu'elles ne passent pas 4 nuits consécutives en famille d'accueil. Pour cette catégorie, il est stipulé dans l'arrêté d'avoir un nombre minimum de période d'accueil de 275 pour 10 personnes. Pour cette année 2018, **le total des périodes d'accueil est de 822**.

Nous souhaiterions attirer votre attention sur le fait que ces chiffres ne sont calculés que depuis le 1^{er} juillet 2018. En effet, après la publication de l'arrêté de la COCOF du 1^{er} mars 2018, notre service a contacté chaque famille pour les informer des changements. Nous n'avons donc pu calculer nos périodes d'accueil qu'à partir du 1^{er} juillet 2018 sur base du nouvel arrêté. Pour l'année 2019, nous aurons une meilleure vue sur le nombre total de chaque catégorie.

2.6. Campagne de communication au sein du réseau STIB :

Grâce à une aide financière de CAP48 mais aussi grâce aux divers événements organisés par la Vague, nous avons obtenu suffisamment de fonds pour mettre en place la campagne de communication au sein du réseau de la STIB. C'est un projet qui était prévu depuis plusieurs années mais nous n'avions pas les fonds pour le mettre en œuvre.

Ainsi, le 18 septembre 2018 nous avons lancé la campagne nommée « Accueillir pour tous ». Les affiches ont été placées dans les métros bruxellois, sur plusieurs lignes. L'affichage a duré 1 mois dans les lignes de métros et pour un an dans certaines stations de métros.

Cette campagne a permis d'avoir plusieurs articles dans la presse, articles qui alarmaient sur le manque cruel de famille d'accueil pour enfants et adultes en situation de handicap.

Les retombées sont positives en termes de visibilité. Nous avons eu des retours positifs des personnes du réseau mais aussi, des personnes nous ont contactées pour se proposer comme famille d'accueil ou de parrainage. Malheureusement, aucun projet n'a abouti.

Nous ne perdons pas espoir, au contraire, nous souhaitons réitérer ce type de campagne car nous avons pu sentir les bénéfices d'une campagne à grande échelle. Nous souhaiterions également mener des campagnes ciblées, à plus petite échelle, pour connaître les retombées.

La recherche de nouvelles familles d'accueil reste l'une de nos préoccupations premières.

Cette grande campagne s'est réalisée avec le soutien de notre parrain, Julien Lapraille. Un repas caritatif a d'ailleurs été organisé le 9 février 2018 afin de récolter des fonds pour la campagne. Nous le remercions vivement pour son investissement auprès de notre asbl.

3^e partie : Les formations suivies par le personnel à l'extérieur en 2018 :

- **Intitulé** : L'enfant face à la souffrance de ses parents
Organisateur : Parole d'enfants
Date : 14-05-2018
Lieu : Liège
Commentaires : Régulièrement la clinique conduit les professionnels de la protection de l'enfance à rencontrer des parents ayant, dans leur propre enfance, été confrontés à des souffrances, des dangers, pour lesquels ils n'ont pas reçu l'aide ou la protection qu'ils étaient en droit d'attendre. Cette méconnaissance de leur propre souffrance peut conduire à l'apparition de différentes pathologies à l'âge adulte : maladie mentale, toxicomanie, alcoolisme et aussi violences conjugales sans oublier les maltraitements physiques ou sexuelles directement infligés aux enfants. Dans tous les cas un même constat semble s'imposer : l'échec des tentatives auto-thérapeutiques mises en place par ces parents et l'instrumentalisation de l'enfant qui devrait réparer leurs blessures anciennes non résolues. Comment l'enfant va-t-il à son tour s'adapter à ces souffrances parentales et à leurs multiples expressions ? Que va-t-il mettre en œuvre pour y faire face, voire pour tenter de les résoudre ? Quelle responsabilité court-il le risque de s'attribuer dans leur apparition ou dans leur perpétuation en fonction de son propre développement ? Ces différentes interrogations renvoyant à l'expérience professionnelle de chacun sont à la base des réflexions présentées durant cette journée. Les différents membres de l'équipe enfants ont participé à cette journée de formation.

- **Intitulé** : Le nouveau statut des accueillants
Organisateur : AFEA
Date : 06-03-2018
Lieu : Ciney
Commentaires : Formation organisée par AFEA concernant le nouveau statut des familles d'accueil et l'impact que cela a dans leur quotidien. L'idée de ce nouveau statut est de simplifier les démarches administratives concernant les voyages en dehors de la Belgique, le choix de l'école, les urgences médicales, ... Plusieurs membres de l'équipe ont participé à cette formation afin de pouvoir transmettre les informations nécessaires aux familles d'accueil.

- **Intitulé** : Colloque des 100 ans de Notre Abri
Organisateur : Notre Abri
Date : 18-10-2018
Lieu : Bruxelles
Commentaires : Le bébé naît dans le temps de ses parents, de leurs projets, de leurs attentes et de leurs blessures. En quoi le temps de l'enfant qui est « placé » en pouponnière est-il porteur d'espoirs qui font grandir, ou devient-il un temps d'attente que les problèmes de sa famille se résolvent ? Comment ce temps de séparation est-il supportable pour le jeune enfant ? Ce temps permet-il une évolution, un changement positif pour lui ? Pour ses parents ? Quels sont les indicateurs que cela pourrait réalistement se produire ? Toutes ces questions et bien d'autres encore, ont été abordées durant cette journée. Notre équipe enfant,

travaillant régulièrement avec des pouponnières, a participé à cette journée de réflexion.

- Intitulé : Des attachements et des jeux
Organisateur : L'envol
Date : 27-11-2018
Lieu : Namur
Commentaires : Une journée de rappel pour des personnes qui s'étaient formées avant à une formation qui s'intitulait "de l'attachement et des jeux". Cette formation a permis d'entendre les expériences proposées dans d'autres service à destination des "nouvelles" familles d'accueil et de réfléchir aux adaptations du dispositif. Ce dispositif est un processus de 9 séances regroupant quelques familles (éventuellement d'accueil) avec des enfants entre 4 et 8 ans, et vise à renforcer l'attachement, la sécurité et l'accordage, par des jeux et activités proposées.

- Intitulé : Adolescence et décrochage
Organisateur : DAJA
Date : 19-04-2018
Lieu : Bruxelles
Commentaires : Cette journée se penchait sur les raisons psychologiques et sociales du décrochage scolaire, ainsi que sur les pistes d'interventions possibles et la nécessité de bien comprendre le vécu du jeune, et de travailler en réseau.

Par ailleurs, certaines de nos familles d'accueil et de parrainage ont assisté à des formations sur le thème de l'accueil familial. Ces formations ont été organisées par « Familles plurielles » durant l'année 2018, dans plusieurs villes du pays. Certains membres de l'équipe ont assisté également à ces formations afin de pouvoir échanger avec les familles. Lorsque des formations sont intéressantes pour les familles d'accueil, nous les invitons à y participer. Nous gardons l'idée de nous-mêmes proposer des formations à la Vague et nous espérons pouvoir mettre ce projet en place en 2020.

En dehors de ces formations ponctuelles, l'équipe se rend régulièrement à différents groupes de travail : groupe interpsy, coordination petite enfance à Etterbeek, groupe Passerelle, groupe pouponnières, ...

3.2. La supervision des équipes :

Tant l'équipe enfants que l'équipe adultes, bénéficie de l'intervention d'un superviseur extérieur qui travaille dans les deux équipes de manière distincte. En 2018, ces supervisions ont eu lieu environ une fois tous les deux mois pour les deux équipes.

Ces supervisions constituent un espace-tiers offrant aux équipes la possibilité de réfléchir à différentes problématiques institutionnelles. L'objet de ces réunions de supervision est surtout de présenter et d'analyser des cas cliniques dans le but de rechercher des solutions avec l'éclairage d'une personne extérieure à l'équipe ayant une connaissance du secteur handicap, de l'enfance et des familles.

Durant 2018, l'équipe a bénéficié de 11 supervisions.

4^e partie : Conclusions générales et perspectives

Cette année 2018 a été riche en projet pour la recherche de famille d'accueil mais aussi dans l'équipe, avec de nouveaux engagements et du temps de travail supplémentaire accordé par le nouvel arrêté de la COCOF du 1^{er} mars 2018.

Commençons d'abord par les mouvements de personnel durant l'année 2018 :

- Madame VAN HAZENDONK, psychologue, a été engagée pour un mi-temps CDI à l'équipe enfant, suite au départ de Madame LAMBOTTE en avril 2018.
- Madame KARADENIZ, assistante sociale, a remplacé Madame HERREGODS, en congé de maladie de longue durée à partir de septembre 2018.
- Madame BARROS, Madame WAUTELET, Madame LESCALIER GROSJEAN, Madame ISTASSE et Madame GILLES ont vu leur temps de travail augmenté grâce au mi-temps supplémentaire garanti par le nouvel arrêté. Cette augmentation du temps de travail est effective depuis le 1^{er} juin 2018.

Il est important pour notre service de pouvoir avoir du temps de travail supplémentaire car nous avons de plus en plus de demandes d'accompagnement en famille d'accueil ou de parrainage et celles-ci sont plus complexes qu'auparavant. Il est donc essentiel de pouvoir maintenir une équipe pluridisciplinaire afin d'assurer un bon suivi de chaque situation.

De plus, avec le nouvel arrêté de la COCOF, notre service est maintenant soumis à une norme de quantité au niveau du nombre de suivis en accueil familial ainsi que le nombre de nuitées ou de périodes que nos bénéficiaires passent en famille. Cette nouvelle norme met la pression sur les équipes et ne fait qu'accroître la charge de travail. Nous privilégions la qualité de notre travail plutôt que la quantité.

L'accueil familial est un domaine bien particulier, avec toutes ses richesses mais aussi complexités. En effet, il est devenu plus difficile de trouver de nouvelles familles d'accueil candidates. C'est l'une de nos missions principales et c'est pourtant la plus difficile à réaliser. Pour mener à bien cette mission, nous avons un mi-temps pour la recherche de famille d'accueil. Il faudrait plus de moyens tant au niveau financier qu'au niveau du temps de travail pour accomplir au mieux notre travail.

Cependant, depuis l'engagement de la personne chargée de la recherche des familles, et vu le travail réalisé par cette dernière, le service a eu beaucoup plus de visibilité à l'extérieur et cela a permis de sensibiliser un plus large public sur le manque cruel de familles d'accueil. Grâce à notre campagne de communication qui s'est déroulée durant l'année 2018, la visibilité de notre service a été plus importante. Nous avons eu des articles dans la presse afin de sensibiliser le public au manque de familles d'accueil et nous avons eu quelques retours positifs. Malgré tout, une seule campagne isolée ne suffit pas à porter ses fruits. Notre désir pour les années à venir, est de pouvoir régulièrement faire des campagnes à petites et grandes échelles. Notre avis est qu'il est essentiel que le public entende parler régulièrement de l'accueil familial pour enfants et adultes en situation de handicap car malheureusement, cette réalité reste méconnue pour la majorité de la population. Il y a un réel travail de communication à réaliser pour les services tels que les nôtres.

Nous constatons que les services travaillant dans ce milieu ont une bonne connaissance de notre service. Nous collaborons avec plusieurs services depuis de nombreuses années. C'est ainsi que nous continuons à recevoir de nouvelles demandes de suivi en accueil familial mais bien souvent, l'accueil est déjà effectif ou bien, la famille a déjà le désir d'accueillir un enfant ou un adulte en particulier. Donc notre liste d'attente pour les enfants n'arrive pas à se dégorger, au contraire, elle continue à augmenter.

L'équipe et les membres du conseil d'administration sont très sensibles à cette problématique. C'est la raison pour laquelle, chaque année, nous organisons des événements ou participons à des événements existants afin de faire connaître le service à un public plus large mais aussi dans l'idée de récolter des fonds pour nous permettre de mettre en place des campagnes de recherche de famille d'accueil.

Nous avons également l'aide et le soutien d'une fondation, qui octroie de l'aide financière tant pour nos jeunes vivant en famille d'accueil que pour la communication. Cette aide est précieuse et vitale pour notre service.

Au niveau du travail d'équipe, l'équipe enfants poursuit la pratique du travail en binôme qui vise à répondre de manière toujours plus professionnelle aux situations complexes de nos bénéficiaires et de leur famille. Le travail en binôme est souvent remis en question mais nous restons persuadés que c'est la meilleure façon de répondre aux besoins des bénéficiaires et de leurs familles.

Notre équipe bénéficie également de l'apport spécifique de la psychiatre et de la psychologue de l'équipe dans certaines situations. Ce travail est à évaluer constamment et chaque situation nous amène à nous questionner sur l'articulation des interventions des différents membres de notre équipe. C'est une richesse de pouvoir travailler en équipe pluridisciplinaire.

Nous avons également tenu différentes journées et réunions d'équipe pour évaluer les procédures et outils dans la gestion des candidatures de familles d'accueil et de parrainage et, par nature, ce travail reste un chantier passionnant à développer. Les supervisions d'équipe sont essentielles afin de nous questionner, avec l'apport d'une personne extérieure à l'équipe, sur notre travail. Les formations suivies par le personnel sont également très importantes et essentielles pour continuer à développer notre expérience, à nous questionner sur nos pratiques, ... L'accompagnement et l'accueil familial sont en perpétuelle évolution, nous nous devons de continuer à nous former régulièrement et à participer à des colloques.

Au niveau de l'équipe adultes, nous continuons d'accompagner des personnes en situation de handicap vivant seule ou en couple, dans leur propre logement. Par ailleurs, cette équipe s'occupe également d'adultes vivant en famille d'accueil. Nous sommes aussi, pour ce public, confrontés à la difficulté de trouver de nouvelles familles d'accueil et de parrainage. En effet, nous continuons de constater que l'accueil familial attire plus de familles pour des enfants que pour des adultes. Cependant nous continuerons à mener à bien cette mission car nous avons plusieurs demandes d'adultes vivant en institution, qui sont à la recherche de créer un lien durable avec une famille. Ainsi, le parrainage pourrait être une bonne alternative pour nos adultes. Concernant ce public, nous restons attentifs aux problématiques des bénéficiaires qui s'adressent à nous et qui souffrent de problématiques psychologiques ou psychiatriques (double diagnostic). Ces troubles nous amènent à questionner nos pratiques d'accompagnement et à travailler en partenariat avec

d'autres professionnels (psychiatres, centres de santé mental, hôpitaux, ...). Nous sommes parfois confrontés à des difficultés d'orientation de ces personnes pour qui des prises en charge adaptées sont indispensables mais actuellement assez rares dans le paysage institutionnel.

Enfin, pour terminer, la Vague et son personnel font partie de plusieurs groupes de travail qui permettent aux professionnels de divers secteurs de se rencontrer et de réfléchir autour de questions auxquelles ils sont confrontés sur le terrain :

- ASAH : Association des Services d'Accompagnement et d'actions en milieu ouvert pour personnes Handicapées (Bruxelles et Région Wallonne).
- « Plate-forme pouponnière » : il s'agit d'un groupe de travail réunissant plusieurs intervenants du secteur de la jeunesse ainsi que l'ONE, la commission maltraitance, etc... Nous avons travaillé à l'élaboration d'un outil commun appelé le « fil rouge » et poursuivons la réflexion sur d'autres thématiques.
- Plate-forme « ados et situations complexes » : suite à notre rencontre avec Mme Delord, un groupe, coordonné par la plate-forme de concertation en santé mentale de la Région de Bruxelles-Capitale, a émergé concernant cette problématique des jeunes aux situations complexes. Y sont présents des intervenants du secteur handicap, aide à la jeunesse, santé mentale, du secteur des addictions...Il s'agit de dégager non seulement des collaborations et une meilleure connaissance intersectorielle mais aussi d'interpeller les pouvoirs politiques sur ces questions en proposant des pistes de solution.
- RBDH : Rassemblement Bruxellois pour le Droit à l'Habitat, groupe de réflexion concernant le logement à Bruxelles.
- Groupe interpsys : composé de certains psychologues de Services d'Accueil familial relevant du secteur handicap et de l'Aide à la Jeunesse.
- Coordination petite enfance à Etterbeek
- AFEA : il s'agit du réseau des services d'accompagnement en accueil familial pour personnes handicapées de la Fédération Wallonie-Bruxelles (www.afea.be). À l'origine, les 5 services wallons et la Vague se sont rendu compte qu'ils étaient confrontés aux mêmes difficultés, dont la plus importante est le manque de familles d'accueil. Ils ont donc décidé de se constituer en réseau d'une part, pour faire corps ensemble pour interpeller les politiques et d'autre part, afin de mener des campagnes de communication communes. Ces 7 services se réunissent une fois tous les deux mois.
- Et bien d'autres encore....

Le travail en réseau reste un objectif pour notre service, car cela nous permet d'apporter de meilleures solutions/réponses à nos bénéficiaires et nos familles. En effet, être présent et soutenant envers eux, leur apporter un travail de qualité, reste notre première préoccupation.

Nous restons à votre disposition pour toute information complémentaire concernant notre service.

Pour l'équipe de La Vague,

Béatrice David
Directrice